

# DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

-----

Commune  
de  
BLAIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le trois juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Blain. Monsieur Jean-Michel BUF, élu Maire, a pris la présidence de la séance.

La délocalisation du Conseil municipal hors de la Mairie a été décidée pour tenir compte des précautions sanitaires nécessaires, sous couvert des dispositions de l'article 8 de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020. Communication a été faite auprès de M. le Préfet de cette disposition exceptionnelle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a approuvé la tenue de la réunion du conseil à huis clos.

**DATE DE CONVOCATION** : 29 juin 2020

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 29 – PRÉSENTS : 27 – REPRÉSENTÉS : 1

**PRÉSENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. CAILLON Philippe, Mme VAIRE Sandrine, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. LAFOND Frédéric, Mme TESSIER Martine, M. RICARD Jean-François, Mme BOURGUIGNON Agnès, MM. CODET Stéphane, COLIN Arnaud et DELAUNAY Yoann, Mme FERRY Gladie, M. FLIPPOT Jacky, Mmes GUIHO Marie-France et GUILLAUMEUX Maryse, M. HAMON Jean-Pierre, Mmes HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie et MOREAU Valérie, M. MORMANN Cédric, Mme NIAUDET Danielle, MM. PELE Martin, PINEAU Olivier, RANNOU Yannick et REKIS Bruno et Mme SCHLADT Rita.

**EXCUSÉES** : Mme CAMELIN Christine (*pouvoir à M. MORMANN Cédric*) et Mme MOURAUD Dominique

**SECRÉTAIRES DE SÉANCE** : M. LAFOND Frédéric

<b><u>OBJET</u></b> :	<i>Charte de l'élu local</i>
-----------------------	------------------------------

N° 2020 / 07 / 03

*En vertu de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire est élu parmi les membres du conseil municipal, une fois élu, il prend la présidence de l'assemblée.*

*Monsieur Jean-Michel BUF, le Maire, prend la présidence de la séance ainsi que la parole.*

*Conformément à l'article L.1111-1-1 du CGCT, Monsieur Jean-Michel BUF, le Maire, donne lecture de la Charte de l'élu local, remise aux conseillers municipaux.*

*Le Conseil Municipal*

*ATTESTE que la lecture de la Charte de l'élu local a bien eu lieu.*

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 06 Juillet 2020,  
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture 044-214400152-20200703-CM-2020-07-03- DE Date de télétransmission : 07/07/2020 Date de réception préfecture : 07/07/2020
--